

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00645

Numéro SIREN : 838 955 862

Nom ou dénomination : 900 K

Ce dépôt a été enregistré le 10/04/2020 sous le numéro de dépôt A2020/002145

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
PERPIGNAN

Dénomination : 900 K
Adresse : 4 rue du Pla de Bernat 66210 Fontrabieuse -FRANCE-
n° de gestion : 2018B00645
n° d'identification : 838 955 862
n° de dépôt : A2020/002145
Date du dépôt : 10/04/2020

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
10/10/2019



609083

609083

900 K
SAS au capital de 1 000 Euros
4 Rue du PLA DE BERNAT
66 210 FONTRABIOUSE
RCS PERPIGNAN 838 955 862

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES
DU 10 octobre 2019
STATUANT SUR LES COMPTES 2018

EXERCICE DU 01.04.2018 AU 31.12.18

Le 10 octobre 2019, à 20 heures, les actionnaires de la société 900 K, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé à FONTRABIOUSE (66 210) 4 Rue du PLA DE BERNAT, immatriculée au RCS de PERPIGNAN., sous le numéro SIREN 838 955 862, se sont réunis audit siège social, sur convocation qui leur a été adressée individuellement.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

L'assemblée est présidée par monsieur GRESSE Bruno, président de la société.

Madame LASSERRE Camille est désignée comme secrétaire de la séance.

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que sept actionnaires, représentant 1 000 actions sur les 1 000 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

BR LVDN JG BG
CL MP AR

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- la feuille de présence ;
- les rapports du président ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les forme et délai prévu par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions réglementées intervenues entre la société et les actionnaires ;
- Démission de la directrice générale madame GREENBERG Antonia ;
- Questions diverses.

Puis lecture est donnée des rapports du président.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les actionnaires

GR LUDW M6 BG
AL Ad AG

Première résolution

La collectivité des actionnaires donne acte à la présidence de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve les rapports (de gestion et spécial) du président et les opérations traduites dans les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 et lui donne quitus de sa gestion

L'exercice se solde par un déficit de 8 016 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Troisième résolution

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, le déficit au titre de l'exercice 2018 de 8 016 €

- Compte de report à nouveau débiteur 8 016 €

Résultat : perte de 8 016 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité présents ou représentés.

Quatrième résolution

L'assemblée générale prend acte que :

-Monsieur GRESSE Bruno n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat de président.

BS Lvdw
Al Md JLG B.G
AG

-Mesdames GREENBERG Antonia et LASSERRE Camille n'ont perçu aucune rémunération pour leurs fonctions respectives de directrice générale et directrice générale adjointe.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité présents ou représentés, à l'exception des actionnaires concernés respectivement qui n'ont pas pris part au vote.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'existence d'une convention de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte.

Le siège social est en effet au domicile du président pour un loyer mensuel de 420€.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité présents ou représentés, à l'exception de l'actionnaire concerné qui n'a pas pris part au vote.

Sixième résolution

L'assemblée générale ordinaire en conséquence de l'exposé qui précède, prend acte de la démission des fonctions de directrice générale de madame GREENBERG Antonia à compter de ce jour, lui donne quitus de son mandat et la remercie des bons soins qu'elle a apportés à la gestion de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité présents ou représentés, à l'exception de l'actionnaire concernée qui n'a pas pris part au vote.

Septième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

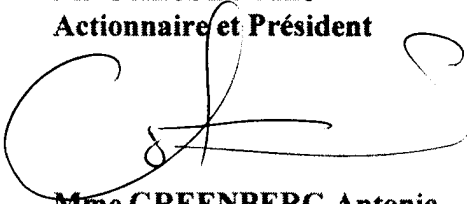
BG LUDW MB BG
AL MD AG

Cette résolution est adoptée à l'unanimité présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 13.3. des statuts, par les actionnaires ayant pris part à l'assemblée, pour servir et valoir ce que de droit.

Mr GRESSE Bruno
Actionnaire et Président



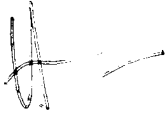
Mme LASSERRE Camille
Actionnaire



Mme GREENBERG Antonia
Actionnaire
Bon pour démissions des fonctions de directrice
générale



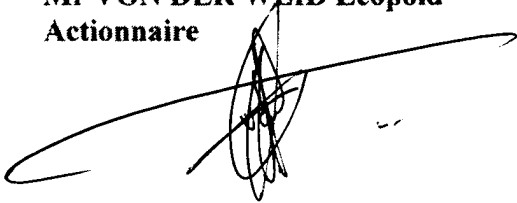
Melle GRESSE Bethsabée
Actionnaire



Mr GRESSE Milan
Actionnaire



Mr VON DER WEID Léopold
Actionnaire



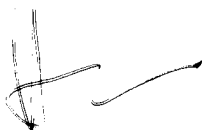
Mr DISDERO Maxime
Actionnaire



Mme GREENBERG Antonia
Actionnaire



Melle GRESSE Bethsabée
Actionnaire



Mr GRESSE Milan
Actionnaire



Mr VON DER WEID Léopold
Actionnaire



Mr DISDERO Maxime
Actionnaire

